



CHENNEVIÈRE MALÉZIEUX
Lycée Professionnel

Date de publication : 11 Mai 2022

ACTE DU CHEF D'ETABLISSEMENT N°1

Objet : Délégation de signature du chef d'établissement

La Provisseure :

- ✓ Vu le Code de l'Education, et notamment l'art R 421-13
- ✓ Vu la circulaire n°2005-156 du 30 septembre 2005 ;
- ✓ Vu la lettre du Ministre aux Recteurs DAF A3 n°05-182 du 25 novembre 2005,

Décide

Article 1 : Délégation de signature des bons de commande

Je soussignée, Madame **RAGUET**, Provisseure du LP Chennevière Malézieux, donne délégation du Mercredi 11 Mai à l'effet de signer les bons de commande dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, aux personnes suivantes :

- à M.**BARBIER** Gestionnaire, pour les crédits autres que pédagogiques ;
- à Mme **ALLOUIS** Provisseure adjointe, pour les crédits pédagogiques.

Les bons de commande seront cependant signés par la provisseure lorsque les dépenses seront afférentes à la section d'investissement. En cas d'urgence et en mon absence, la provisseure adjointe et le gestionnaire, chacun dans leur domaine respectif seront autorisés à signer les bons de commandes, à charge pour eux d'en rendre compte.

Article 2 : Autres délégations de signature à Mme ALLOUIS, Provisseure Adjointe

- Ordres de mission des professeurs et des personnels du secteur éducatif.
- Certification des états de frais de déplacement.
- Visa des autorisations d'absence du personnel enseignant, éducatif et de santé.
- PV des commissions de fonds social collégien et de cantine.
- Conventions de stage.
- Bordereaux de mandatement.
- Bordereaux de recettes.
- Pièces justificatives des ordres de recette Demi-pension élèves et commensaux.
- Certification du service fait.

Article 3 : Autres délégations de signature à M.BARBIER, Gestionnaire

- Ordres de mission des personnels administratifs, ouvriers, techniques et de laboratoire.
- Certification des états de frais de déplacement de ces mêmes personnels.
- Visa des autorisations d'absence des personnels énumérés ci-dessus.

Article 4: Ces délégations prennent effet à la date de publication du présent acte.
Elles sont valables jusqu'au Jeudi 2 Juin 2022.

Fait à Paris le 11/05/2022

La Provisseure,

